



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE  
REPUBLIQUE DU BÉNIN



**FIDA**  
Investir dans les  
populations rurales



Programme  
d'adaptation  
de l'agriculture  
paysanne  
**ASAP**

# MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT DES TABLES FILIÈRES MARAÎCHÈRES AU BÉNIN : VALORISATION DES EXPÉRIENCES DANS LA ZIP DU PADMAR



## FICHE DE CAPITALISATION

Octobre 2020

## Définition de concepts

- 1) Une Table Filière Maraîchère (TFM) est un cadre de concertation entre acteurs d'une filière. Elle encourage les échanges et permet à ses membres de mieux comprendre leur dépendance mutuelle et d'en tirer profit. La table filière peut donc se comprendre comme un espace de concertation permettant de:
  - Réunir les acteurs majeurs de tous les maillons d'une filière ;
  - Permettre à ses acteurs de déterminer les meilleures voies de développement
  - Amener les acteurs à s'engager dans des actions concrètes pour relever le défi de la conquête des marchés.
- 2) Un plan d'actions de TFM est un document de planification périodique (annuel, triennal, etc.) des activités à mettre en oeuvre par la TFM ;
- 3) Un Technico-commercial est agent, de BAC+3 en marketing/actions commercial, mis à la disposition d'une TFM dans le cadre de son animation notamment l'établissement et la mise en oeuvre des relations d'affaires entre acteurs.

## Éléments introductifs

La filière maraîchage recèle d'énormes potentialités aussi bien en termes de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle qu'en termes de contribution à la croissance économique. Pour ce faire, le Gouvernement du Bénin a sollicité l'assistance du FIDA pour le financement du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage au Bénin (PADMAR).

Prévu pour une durée de sept ans, le PADMAR est mis en oeuvre au Bénin depuis octobre 2016. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et mis en oeuvre à travers le Programme Cadre des interventions du FIDA au Bénin (ProCaR). Son objectif de développement est d'accroître durablement les revenus des exploitations maraîchères tout en améliorant leur résilience au changement climatique. Ses champs d'actions sont entre autres la structuration des acteurs, la mise en place des infrastructures marchandes, l'amélioration de l'accès sécurisé et durable à l'eau, l'amélioration de la production et de productivité maraîchère. C'est dans le cadre de l'opérationnalisation de la structuration des acteurs que la TFM a été retenu comme une approche d'intervention.

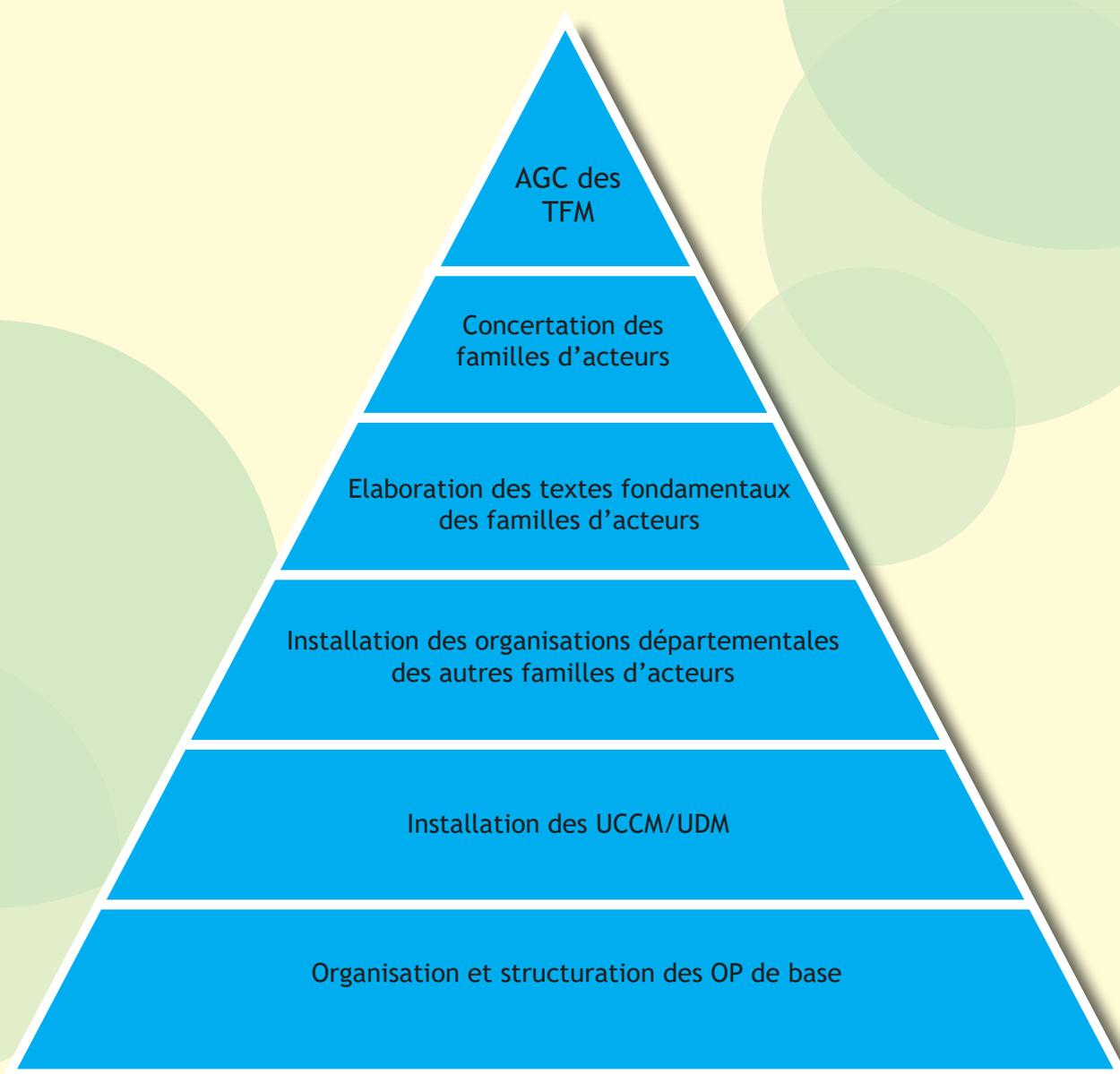
## Démarche

Historiquement, cette approche a été conduite par le projet FAFA-MC (facilité d'Appui aux Filières Agricoles dans le Mono-Couffo) sous financement de la Coopération Technique Belge (CTB). Cette initiative a permis de mettre en place 2 tables filières régionales (une pour le maraîchage, une pour le riz) dans le Mono-Couffo, faisant ainsi d'elle, une expérience localisée et orientée uniquement sur le fonctionnement des comités de vente groupée à Dogbo et à Athiémé.

Dans le souci d'appuyer les acteurs de la filière à redynamiser les tables filières existantes d'une part et d'autre part à mettre en place les autres TFM selon l'OIP que le PADMAR s'est engagé à améliorer et à étendre cette initiative dans les sept départements d'intervention du projet à savoir Mono, Couffo, Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau, Zou.

La structuration des acteurs est réalisée par les acteurs eux-mêmes que sont la FÉNOMa et la FUPRO avec l'accompagnement des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP), des Cellules Communales des ATDA, la Direction de la Législation Rurale, des Organisations Professionnelles et des Entreprises Agricoles (DLROPEA), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) et du PADMAR à travers les facilitateurs Tables Filières (FTFM).

Six étapes ont meublé le processus de mise en place des TFM et prend en compte les différentes familles de la base au niveau départemental comme le montre la figure ci-après.

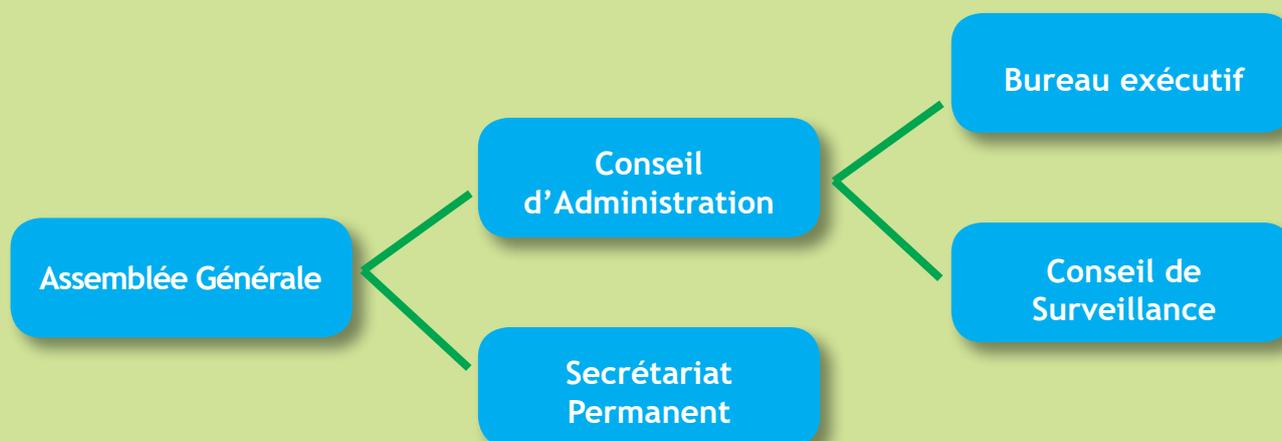


Ce processus a permis la mise en place de 7 TFM dans les départements d'intervention du projet.

Cette structuration a impliqué de façon globale 1161 maraîchers dont 43% de femmes et 40% de jeunes comme le montre le tableau des parties prenantes ci-après.

Familles	Effectifs	Hommes	Femmes	Jeunes
UDM	886	583	303	349
ADCPROMA	149	69	80	71
ADTPROMA	726	23	120	48
TOTAL	1161	675	503	468
POURCENTAGE		58%	43%	40%

Le fonctionnement d'une TFM repose sur les organes ci-après conformément aux textes de l'OHADA ou de la loi 1901.



L'animation des TFM est centrée sur la mise en œuvre de leur plan d'action dont le financement provient du PADMAR et des cotisations des membres. Chacun de ces organes anime leurs sessions selon une périodicité bien définie et constatée dans les documents statutaires.

A ce jour, quelques réalisations sont perceptibles. On peut citer la formation des membres sur plusieurs thématiques notamment l'entrepreneuriat agricole, la technique de négociation et de recherche de partenariat, la gouvernance et la vie associative, le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) et sur les outils de

gestion. Au moins 73 membres dont 33 femmes ont été pris en compte au niveau de chacune des thématiques. Les ventes groupées ont été développées dans le Zou, le Couffo, l'Ouémé et l'Atlantique où 27 contrats ont pu être signés pour un montant global de 122 232 000 FCFA. Cependant malgré les divers renforcements de capacités, certaines TFM manquent d'initiatives pour leur fonctionnement. La question de l'existence juridique des tables filières est une contrainte majeure à l'épanouissement et la durabilité des TFM.

## Enseignements de l'expérience

La mise en place des TFM par le PADMAR a permis de tirer quelques leçons au nombre desquelles on peut citer :

- La conduite du processus de structuration (de la base au niveau département) par les acteurs eux-mêmes ;
- La complémentarité, la synergie d'actions et l'apprentissage mutuel entre les faïtières d'OPA impliqués dans le processus de mise en place des TFM ;
- 

Notons que cette forme d'organisation de la filière maraîchage portée par les acteurs a permis sa reproductibilité au-delà de la zone d'intervention du PADMAR et apparaît comme un consensus national pouvant faire évoluer vers l'installation de l'interprofession. En effet les UCCM ont déjà été mis en place par la FÉNOMa dans le Borgou, Alibori et la Donga. Les UDM et autres acteurs sont encouragés de structuration pour conduire à la mise en place des TFM.

Cependant, dans le cadre de la durabilité de ces TFM, leur légitimité au regard de la loi en cours sur les interprofessions est à renforcer lors de l'élaboration des décrets d'application. Sans cette précaution, ces TFM risquent de disparaître dans le temps. La mobilisation des ressources, des actions de renforcement de capacités doivent être également développées pour assurer leur plein fonctionnement, gage de leur durabilité.